

### Objectifs :

- Déterminer et maîtriser les points réglementaires et législatifs relatif à l'étiquetage des conditionnements de vin
- Sécuriser vos étiquetages en identifiant les exigences pratiques pour votre coopérative
- Approfondir les spécificités réglementaires liées au type de produit et à son usage.

### Programme :

#### 1. Introduction et Observations générales

- Points clés et objectifs de la formation
- Grands principes de l'étiquetage
- Risques et responsabilités
- Textes applicables à l'étiquetage des vins
- Savoir trouver l'information

#### 2. Mentions d'étiquetage

- Mentions obligatoires
- Mentions facultatives
- Mentions interdites
- Limites de la Loi Evin, etc
- Étiquetage des emballages

#### 3. Spécificités des vins bios

- Logo AB
- Dénomination de vente
- Etc

#### 4. Spécificités de l'étiquetage pour l'export

- Mentions obligatoires, facultatives et interdites à l'export
- Langues
- Mentions du pays d'exportation

Intervenant : A définir

### Méthode pédagogiques & documents remis :

**Outils :** Diaporama, utilisation tableau papier, paper-board, documents internes

**Méthodes :** exposés théoriques, présentation, cas pratiques, discussions

**Documents remis :** Livret stagiaire, support de présentation remis aux stagiaires

**Moyens pour suivre l'exécution de la formation :** feuille d'émargement et attestation de formation

**Moyens évaluation des connaissances :** exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

**Public : Salariés :** Responsable qualité, Directeur de coopérative viticole, **Administrateurs :** Président et membre du conseil d'administration de coopératives

**Prérequis :**

**Tarifs :**

Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	285€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	400€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	500€ HT /jour / Stagiaire
Salariés	Adhérent	400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	
	Non Adhérent	500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	

**Construisons en commun l'avenir de chacun**

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock

## Bulletin d'inscription

À retourner à : [cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop) avant le ..... 2020

Entreprise/Coopérative : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Personne à contacter au sein de la coopérative : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... EMail : .....

Stagiaire	Statuts
Nom : .....	<input type="checkbox"/> Salarié adhérent
Prénom : .....	<input type="checkbox"/> Salarié non adhérent
Fonction : .....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : ..... Date de naissance : .....
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea
Mail : .....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : ..... Date de naissance : .....
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea

### Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le ...../...../2020

Signature :

### Formation : conditions générales de vente <sup>1</sup>

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente. Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

<sup>1</sup> Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.